



Le CNRS a passé un accord avec la Fédération nationale des dispositifs de ressources et d'appui à la coordination des parcours en santé (FACS) afin de distribuer des gants et masques de protection et de fabriquer du gel hydro-alcoolique pour les soignants de ville et les aides à domicile.

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19 en France, les dispositifs membres de la FACS [1](#), qui maillent l'ensemble du territoire français, se sont mobilisés pour prêter main forte aux professionnels de soins, sociaux et médicaux-sociaux. Les professionnels exerçant en ville, médecins généralistes et infirmiers libéraux notamment, mais aussi les aides à domicile, expriment un besoin urgent en masques, gants et solutions hydro-alcooliques.

Avec ses partenaires universitaires, le CNRS a déjà fait don d'équipements de protection à des centres hospitaliers. Pour répondre aux besoins des professionnels de ville et du domicile, l'organisme a demandé aux laboratoires dont il est tutelle de recenser leurs stocks de gants, de masques de protection (chirurgicaux ou FFP2) et de produits nécessaires à la fabrication de solution hydro-alcoolique (alcool, glycérine, eau oxygénée). La production de solution hydro-alcoolique ainsi que son conditionnement en volumes adaptés aux professionnels en ville [2](#) seront réalisés par des personnels volontaires. Au total, les laboratoires du CNRS et de ses partenaires universitaires devraient être en mesure de fournir 6 000 litres de solution hydro-alcoolique, permettant de couvrir le besoin de 60 000 professionnels/jour, mais aussi plusieurs milliers de masques et de paires de gants dans les prochains jours et semaines.

La FACS coordonnera leur distribution aux acteurs ambulatoires dans six régions jugées prioritaires et assurera la traçabilité des matériels délivrés. Les structures régionales et locales de la FACS ont en effet identifié et mobilisé dans les territoires les interlocuteurs les mieux placés pour recueillir ces dons et répartir le matériel de façon équitable et sécurisée. Elles se chargeront également d'informer les intervenants libéraux et les services d'aide à domicile.